NEUFCHÂTEL EN BRAY

NEUFCHATEL EN BRAY
Une ville - Un coeur

PATRIMOINE DU XXe SIÈCLE

ANNEXE N° 1

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20190313-1a_2019-DE
Date de télétransmission : 23/03/2019
Date de réception préfecture : 23/03/2019

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Pour mémoire :
Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités de plus de 3500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20190313-1a_2019-DE
Date de télétransmission : 23/03/2019
Date de réception préfecture : 23/03/2019

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) élaboré par le maire et retraçant les orientations budgétaires de la collectivité, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le rapport d'orientations budgétaires donne lieu à un débat au sein du Conseil municipal. Ce débat est **acté par une délibération** qui fait l'objet d'un vote précisant le nombre de voix pour, contre et les abstentions.

Le ROB est par ailleurs transmis au Préfet et au Président de l'Intercommunalité dont la commune est membre dans les 15 jours suivant son examen. Il est également mis en ligne sur le site internet de la commune.

*

L'exercice budgétaire 2019 va se dérouler avec des marges de manœuvre financières toujours aussi réduites avec notamment la poursuite du gel des dotations de l'Etat (*source courrier des maires).*

Dans ce contexte national toujours marqué par de fortes incertitudes, la commune maintiendra ses efforts de gestion afin de préserver le cadre de vie de ses habitants tout en continuant le désendettement de la commune. Comme depuis 2008, cela se fera sans recourir à une hausse de la pression fiscale tout en limitant le recours à l'emprunt.

Le présent rapport est organisé de la manière suivante :

1°) Le contexte économique et budgétaire national
2°) Présentation et fonctionnement de la commune
3°) Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel et des effectifs
4°) Orientations budgétaires
5°) Vote du budget
6°) Fiscalité locale
7°) Engagements pluriannuels
8°) Structure et gestion de la dette
9°) Les compétences transférées à la CBE

*

1°) LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE NATIONAL

Le contexte économique et financier

La loi de finances pour 2019 est marquée par l'environnement économique et financier avec pour conséquences des mesures qui pèsent sur les collectivités et le groupement.

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20190318-1a | 2019-DE
Date de télétransmission : 23/03/2019
Date de réception préfecture : 23/03/2019

Par ailleurs, certaines recettes des budgets locaux sont soumises à l'évolution des grands agrégats économiques nationaux.

Dans ce contexte et dans un climat social agité, beaucoup d'incertitudes demeurent sur le devenir des ressources des communes à commencer par la taxe d'habitation (page 3 du document).

Le contexte macroéconomique

RAPPEL : Depuis la réforme de la taxe professionnelle, le bloc communal[1], le Département et la Région perçoivent un nouvel impôt économique dénommé « cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ». Or, par définition le PIB[2] n'est autre que la somme des valeurs ajoutées des entreprises. Ainsi, la CVAE varie au niveau national en fonction du PIB en valeur[3] ; Il est donc important de s'intéresser à l'évolution du PIB en volume et de l'inflation pour préfigurer les évolutions nationales de la CVAE.

L'évolution du produit intérieur brut

En 2019, la croissance est prévue de manière stable par rapport à 2018 et 2017.
Le Projet de Loi de Finances pour 2019 s'inscrit dans la poursuite du ralentissement de la croissance de la dépense publique engagée dès l'été 2017 par le Gouvernement. Ainsi, après une progression nulle en 2018 (0 %), la croissance en volume de la dépense publique resterait très modérée en 2019 à 0,6 %, soit un niveau nettement inférieur à la croissance du PIB (1,7 %). Ainsi, tant en 2018 qu'en 2019, la progression en volume de l'ensemble de la dépense publique sera bien inférieure aux moyennes constatées au cours des trois mandatures précédentes.

	2016	2017	2018	2019
Taux de croissance en volume du PIB (en %)	1,1	1,7	1,7	1,7

Source : projet loi de finances pour 2019

L'inflation

	2016	2017	2018	2019
Taux d'inflation (IPC)(en %)	0,2	1,0	1,1	1,4

Source : projet loi de finances pour 2019

L'inflation, sous l'effet de la hausse du pétrole (50 €) a fortement augmenté les six premiers mois de 2018 pour atteindre 1.6% sur l'ensemble de l'année 2018 (1.8% avec le tabac). Elle est prévue à 1.3% pour 2019.
Toutefois, il convient de préciser que l'inflation réellement supportée par les communes est nettement supérieure à celle mesurée par l'indice des prix à la consommation hors tabac.

INSERTION PAGE ANNEXE INDICE PRIX NOVEMBRE 2018
Source : Groupe LaPoste

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20190313-1a_2019-DE
Date de télétransmission : 23/03/2019
Date de réception préfectorale : 23/03/2019

Les taux d'intérêt

La Banque Centrale Européenne (BCE) pilote directement l'évolution des taux courts par le biais de la fixation de ses taux directeurs. Les prévisions de la BCE indiquent une stabilité pour 2019 sauf évènement grave imprévu.

La BCE pilote également les taux longs par le biais de son programme de rachat de titres sur les marchés. La BCE restera active sur le marché car elle va renouveler les titres arrivant à échéance pendant une période prolongée après la fin des achats nets d'actifs.

La dette publique

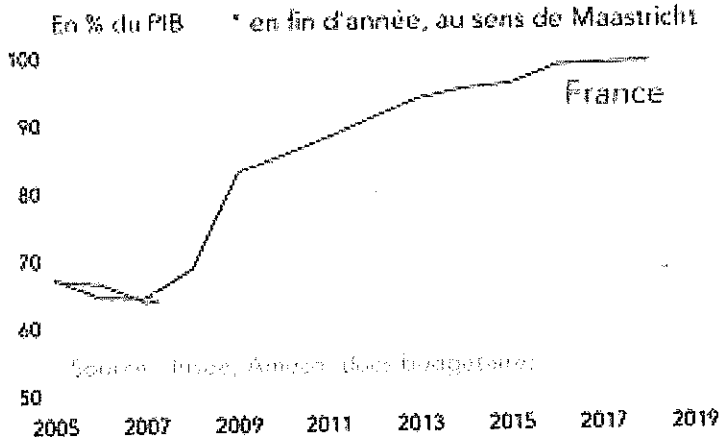

La loi de finances pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022

- **Continuité du dégrèvement de la taxe d'habitation** pour 80 % des contribuables.

  ➥ le dégrèvement est calculé sur la base des valeurs locatives de l'année, mais en retenant les taux et abattements appliqués pour l'établissement de la TH en 2017. Tout accroissement de taux ou modification de la politique d'abattement sera donc à la charge du contribuable pour la part non dégrevée.

  La baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019 pour 80% des contribuables (3 milliards d'euros) pour arriver vers une suppression définitive d'ici la fin du quinquennat.

  pour les contribuables entrant dans le champ du dégrèvement, l'Etat se substituera, en tant que payeur, au contribuable. La collectivité ou l'établissement public recevront dont la totalité de la recette.

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20190313-1a_2019-DE
Date de télétransmission : 23/03/2019
Date de réception préfecture : 23/03/2019

➥ **La DCRTP** (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)

La dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de la taxe professionnelle (FDPTP)

La dotation de soutien de l'investissement local (DSIL) instituée en faveur des communes et des EPCI est pérennisée et désormais inscrite à l'article L2334-42 du CGCT

Le projet de lois de finances 2019 a ajouté, dans son article 13 :

- **L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur en comptabilité générale de la section de fonction.**

- **L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de 1.2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant. Cette évolution s'établit selon l'indice suivant :**

Co.Terr. et group. À fisc. Propre.	2018	2019	2020	2021	2022
D de fonctinmt (base 100 en 2017)	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2
Budget communal	6 153 081,41 €	6 160 465,11 €	6 167 857,66 €	6 175 259,09 €	6 182 669,40 €

- **Objectif national d'évolution du besoin annuel de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre, s'établit comme suit :**

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction annuelle du besoin de financement	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	- 2,6	- 5,2	- 7,8	- 10,4	- 13

2°) PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

La commune de Neufchâtel-en-Bray compte 4 958 habitants au recensement de l'INSEE du 1er janvier 2018. La commune offre de nombreux équipements publics calibrés pour une commune de 10 000 habitants et doit en outre assumer des charges de centralité.

Les principales compétences de la commune sont les suivantes :

- ⇨ Action sociale (CCAS) ;
- ⇨ Sécurité et tranquillité publique (Police Municipale) ;

- ⇨ Entretien de la voirie, du réseau pluvial, de l'éclairage, des espaces verts et des bâtiments municipaux ;
- ⇨ Restauration scolaire ;
- ⇨ Affaires scolaires de maternelle et d'élémentaire , activités périscolaires;
- ⇨ Location de salles municipales ;
- ⇨ Etat-civil, élections ;
- ⇨ Cimetière municipal ;
- ⇨ Gestion des équipements sportifs ;
- ⇨ Actions sociales et animations en faveur des publics en besoin et de la jeunesse (centre social) ;
- ⇨ Gestion de quatre équipements culturels municipaux (la médiathèque Jacques Prévert, le Musée Mathon-Durand, le cinéma le Normandy et le théâtre Robert Auzelle).

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20190313-1a_2019-DE
Date de télétransmission : 23/03/2019
Date de réception préfecture : 23/03/2019

La prévision budgétaire sera d'environ 7 M€ en fonctionnement et 3M€ en investissement.

La commune compte 110 agents.

Le CCAS, établissement public administratif, a pour compétences :

- ⇨ Gestion de la Résidence autonomie ;
- ⇨ Portage des repas ;
- ⇨ Service de soins à domicile ;
- ⇨ Gestion des aides sociales.

Il est composé de 50 agents. Il existe un budget principal et deux budgets annexes.

3°) EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA Previsionnel 2018	BP 2019 Projection
012	Charges de personnel	3 370 876,61 €	3 402 194,27 €	3 323 865,11 €	3 400 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		6 048 584,45 €	6 145 706,56 €	5 681 566,25 €	7 270 055,75 €
Part du Ch. 012 dans les dépenses de fonctionnement (en%)		55,73%	55,36%	58,50%	46,77%

Le tableau ci-dessus tient compte des chapitres 023 et 022.

Le total des dépenses de fonctionnement sans les chapitres 023 et 022 sont de 5 757 419.00 €, soit 59 % de charges de personnel.

Pour rappel :
Depuis le 1er janvier 2019, la compétence ALSH est transférée à la Communauté Bray Eawy (CBE). Une convention sera signée entre la CBE et la commune pour la répartition des dépenses (mise à disposition d'un agent communal (1/2 poste) des locaux communaux, restauration...) pour remboursement de la CBE vers la commune.
Au 01/01/2020, transfert des agents de l'ancienne piscine

4°) ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Accusé de réception préfecture
076-217604628-20190313-1a_2019-DE
Date de télétransmission : 23/03/2019
Date de réception préfecture : 23/03/2019

b- Dépenses de fonctionnement

La loi de programmation définit l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et des EPCI. Ceux-ci devront ainsi limiter l'augmentation de ces dépenses à 1,2 % par an, inflation comprise.

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA Previsionnel 2018	BP 2019 Projection
011	Charges à caractère générale	1 595 130,04 €	1 574 622,56 €	1 437 829,22 €	1 438 000,00 €
012	Charges de personnel	3 370 876,61 €	3 402 194,27 €	3 323 865,11 €	3 400 000,00 €
65	Autres charges de gestion	388 576,17 €	364 753,89 €	358 148,29 €	365 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante		5 354 582,82 €	5 341 570,72 €	5 119 842,62 €	5 203 000,00 €
66	Charges financières	206 129,97 €	339 447,77 €	98 742,20 €	93 562,00 €
67	Charges eceptionnelles	45 942,75 €	18 922,10 €	11 762,08 €	17 000,00 €
Total des opérations réelles		252 072,72 €	358 369,87 €	110 504,28 €	110 562,00 €
68	Dotations aux amortissements	176 663,91 €	181 044,97 €	187 347,35 €	173 857,00 €
014	Restitutions sur impots et taxes	265 265,00 €	264 721,00 €	263 872,00 €	270 000,00 €
23	virement section d'invest.				1 512 636,75 €
22	dépenses imprévues				Nr au 04/03/2019
TOTAL DEPENSES		**6 048 584,45 €**	**6 145 706,56 €**	**5 681 566,25 €**	**7 270 055,75 €**

Il est important de préciser qu'il ne s'agit que de prévisions budgétaires qui seront retravaillées pour l'élaboration du budget primitif ville.

La loi de programmation définit l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et des EPCI. Ceux-ci devront ainsi limiter l'augmentation des ces dépenses à 1,2% par an, inflation comprise.

La priorité sera ainsi donnée à la maitrise des dépenses de fonctionnement et dans ce cadre fixé par les pouvoirs publics.

Pour le chapitre 011, l'objectif est de réduire les charges de fonctionnement au niveau de l'énergie, suite notamment au bilan énergie présenté ce jour par le PETR : régulation des chauffages par bâtiments, poursuite du programme de changement des ampoules éclairage public par du leds.

Pour le chapitre 012, les dépenses de personnel seront stables.

Au sein du chapitre 65, il sera proposé d'ouvrir pour 2019 une enveloppe de l'ordre de 131 000€ répartis comme suit :

- Compte 6574 : 71 000 €
- Compte 657362 : 60 000 € (subvention CCAS)

Chapitre 67 : 4 125 € « bourse et prix »

- 6714 : 4 125 €

b- Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA Previsionnel 2018	BP 2019 Projection
70	Produits des services	518 580,80 €	498 322,98 €	589 067,10 €	600 000,00 €
72	Production immobilisée	44 405,16 €	30 101,42 €	40 000,00 €	40 000,00 €
73	Impôts locaux	3 122 575,99 €	3 072 862,78 €	3 051 906,10 €	3 110 000,00 €
74	Dotations et subventions	2 079 726,92 €	2 137 770,55 €	2 043 893,60 €	2 050 000,00 €
75	Autres produits courants	273 393,54 €	281 741,92 €	266 246,60 €	270 000,00 €
76	Produits financiers	124,56 €	123,04 €	120,00 €	150,00 €
77	Produits exceptionnels	65 433,85 €	22 652,81 €	12 514,64 €	15 000,00 €
013	Attenuations de charges	176 151,68 €	175 646,28 €	85 506,84 €	200 000,00 €
002	excedents antérieurs	2 017 164,76 €	1 208 527,58 €	Nr au 04/03/2019	984 905,75 €
TOTAL RECETTES		**8 297 557,26 €**	**7 427 749,36 €**	**6 089 254,88 €**	**7 270 055,75 €**

- chapitre 74 : Les orientations de la loi de finances 2018 ont été rappelées en introduction. L'évolution de la DGF depuis 2012 est la suivante :

En €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	1 109 754	1 104 218	1 046 060	940 054	825 819	703 747	762 548
Evol n / n-1 en %		***- 0,5 %***	***- 5,3 %***	***- 10,1 %***	***-12,2 %***	***-14,8 %***	***+ 8.35%***
Evol en euros		-5 536	-58 158	-106 006	-114 235	-122 072	+ 58 801

-406 007

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20190319-1a-2019-DE
Date de télétransmission : 23/03/2019
Date de réception préfecture : 23/03/2019

c- Dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette en capital sera de l'ordre de 629 691,95€.

Concernant les dépenses d'équipement au budget 2019, les principales seront :

- Début des travaux de réhabilitation de l'Escall,
- Travaux de remplacement d'éclairages à leds subventionnés à 20 % par le SDE 76,
- Installation de la vidéosurveillance (installation en cours)
- Mise en conformité de l'accessibilité dans les bâtiments communaux (Suite à la validation par la Préfecture de l'agenda programmé)
- Extension de la Boutonnière
- Rénovation du cinéma
- Travaux de voirie
- Aménagement d'une fontaine

ainsi que des travaux prioritaires de sécurité, de maintenance et d'entretien de l'ensemble des bâtiments municipaux.

d- Recettes d'investissement

1. Le solde des RAR :

DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
754 300€	497 720€	- 256 580€

2. Il sera nécessaire d'inscrire en report à nouveau le solde cumulé de fonctionnement (1 545 90,12 €) (Provisoire).

3. Le FCTVA 2019 calculé sur les dépenses 2018 (16,404 % du TTC) sera inscrit pour un montant prévisionnel de 97 478€.
4.

e- L'autofinancement

	CA 2017	Prévisions CA 2018	En €/hab en 2018
Recettes	6 166 345,00 €	4 307 192,00 €	868,74 €
Dépenses	5 606 292,00 €	4 214 287,00 €	850,00 €
Epargne de gestion	560 053,00 €	92 905,00 €	18,74 €
Intérêts de la dette	*172 431,36 €*	*98 567,27 €*	*19,88 €*
Epargne Brute	73 515,00 €	61 979,00 €	12,50 €
Amort. Cap. de la dette	*515 783,00 €*	*531 125,00 €*	*107,12 €*
Epargne Nette	- 442 268,00 €	- 469 146,00 €	-94,62 €

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20190313-1a_2019-DE
Date de télétransmission : 23/03/2019
Date de réception préfecture : 23/03/2019

5°) VOTE DU BUDGET

Le budget sera voté le 10 avril 2019. Le vote des 3 budgets du CCAS interviendra également en avril.

6°) FISCALITE LOCALE

Evolution de la fiscalité en 2018 : la réforme de la TH par le gouvernement va s'appliquer sur 3 ans avec 2018 en année 1. Le produit de la TH sera perçu en totalité, l'action du gouvernement se fera par dégrèvement.
Il est rappelé au Conseil Municipal que la Municipalité s'est engagée à ne pas augmenter les impôts locaux. Depuis 2008, les taux communaux n'ont pas été augmentés.

Cet effort sera poursuivi en 2019. Il sera donc proposé au Conseil Municipal du 04 avril 2019 de reconduire sans les changer les taux des contributions directes pour 2018, soit :

- Taxe d'habitation : 22,78 %
- Taxe foncier bâti : 16,81 %
- Taxe foncier non bâti : 43,11 %
- CFE : 17,73 %

Il est prévue une augmentation de la valeur locative de 2,2% pour 2019.

7°) ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Le Conseil Municipal a adopté depuis 2 ans plusieurs autorisations de programmes qui concernent :

- ✓ Réhabilitation / extension du centre social municipal l'ESCALL,
- ✓ Programmation de rénovation leds de l'éclairage public communal,
- ✓ Mise en accessibilité PMR de tous les bâtiments communaux.
- ✓ Programmation de la vidéosurveillance.

En outre, la commune a adopté par délibération du 12 décembre 2017 plusieurs projets devant se réaliser dans les 4 prochaines années :

- ✓ Maison du Fromage Neufchâtel,
- ✓ Agrandissement du parc des expositions « La Boutonnière ».
- ✓ Rénovation du cinéma « Le Normandy ».

8°) GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette s'élève au 01-01-2019 à **4 540 846,82 € (soit 915 € par habitant).** NB chiffres DGCL communes de 2000 à 3500 hab = 1022 €/hab et communes de 3500 à 10000 hab = 1464 €/hab). Nous pouvons souligner une bonne maitrise de la dette.

L'objectif de poursuivre le désendettement de la commune pour dégager des marges de manœuvre par la réduction de ses frais financiers,

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20190313-1a_2019-DE
Date de télétransmission : 23/03/2019
Date de réception préfecture : 23/03/2019

La dette a été renégociée en 2018 auprès des deux établissements bancaires (gain de 334 000 €).

Concernant la ligne de trésorerie, il sera proposé au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie sur le budget Ville, pour un montant de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne et de signer la nouvelle convention.

9°) LES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES A LA CBE

- ✓ La compétence jeunesse et accueil de loisirs depuis le 01-07-2018.

ANNEXE A.

➢ Communes de 3 500 à 30 000 habitants

	Juin 2018		2010 - 2017
Base 100 en 2010	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	112,4	1,41 %	1,36 %
Y compris charges financières	*109,0*	*1,14 %*	*0,94 %*
Indice des prix à la consommation hors tabac	109,6	1,18 %	0,90 %

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20190313-1a_2019-DE
Date de télétransmission : 23/03/2019
Date de réception préfecture : 23/03/2019

Les communes dont la population est comprise entre 3 500 et 30 000 habitants sont celles qui enregistrent les évolutions les plus semblables à ce qui est observé pour l'ensemble des communes, et ce d'autant plus que la période observée est longue. À la fin du 1er semestre 2018, l'évolution de leur indice de prix hors charges financières est de 1,41 % (+ 1,14 % y compris charges financières) sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents.

Entre 2010 et 2017, leur indice progresse en moyenne de 1,36 % hors charges financières et 0,94 % en les prenant en compte (contre respectivement 1,34 % et 0,92 % pour l'indice global).

Ces résultats s'expliquent par le fait que la structure de leurs dépenses est celle qui se rapproche le plus de la structure des dépenses de l'ensemble des communes.
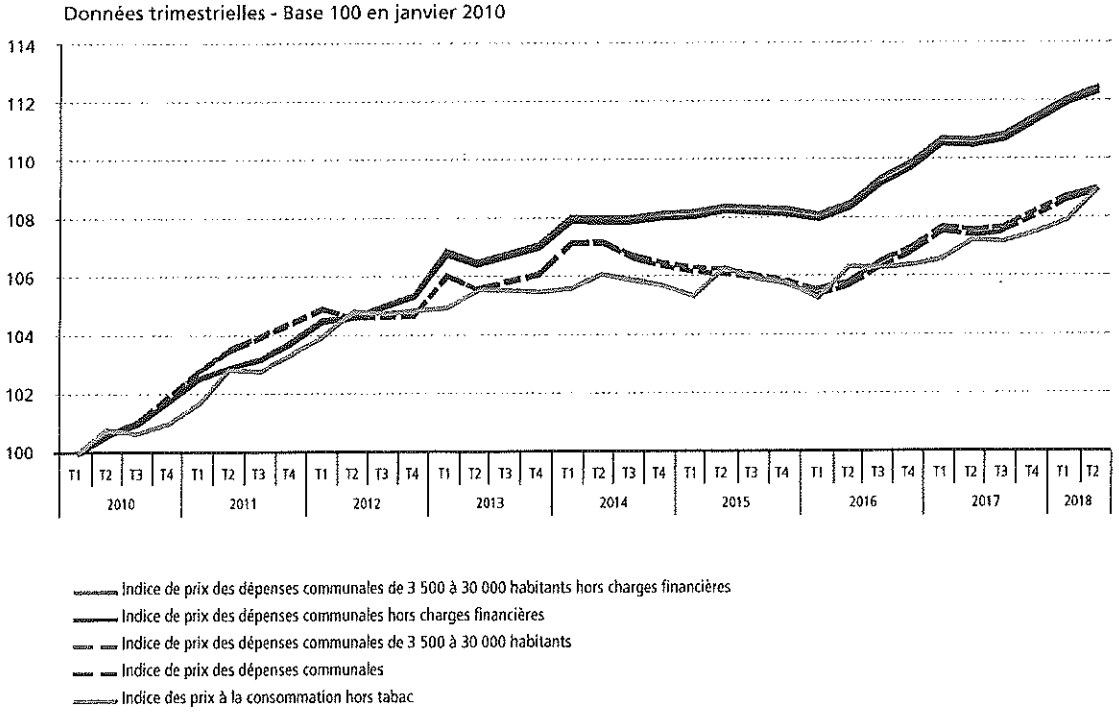
INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES
COMMUNES DE 3 500 À 30 000 HABITANTS